



Chiffrage faute inexcusable

Par **Visiteur**, le **22/05/2017** à **06:48**

Bonjour,

Mon avocat me stipule que mon employeur souhaite un accord transactionnel, afin de préparer notre rdv je me permets de me renseigner.

Nous sommes aux prudhommes et au tass pour faute inexcusable suite à MP reconnue.

En général pour avoir une idée de la somme pour un tel accord, Transactionnel auprès du Tass, pour la faute inexcusable devons nous calculer la rente majorée multipliée par le "reste à vivre" pour avoir une base?

Par exemple est ce que ce calcul de reste à vivre est incohérent ?

Il serait ainsi, j ai 50 ans, dans la même société depuis 26 ans, espérance de vie pour un homme 80 ans, reste donc 30 ans à vivre.

Ma rente serait de 4600 euros par ans, donc en cas de faute inexcusable 9200 euros. Donc je pensait négocier sur la base de 9200x30, et rajouter les 30000€ que demandait l avocat en dommage et intérêts.

Soit 276000€ et 30000€

Qu en pensez vous?

Merci encore

Par **Juajaccio**, le **03/09/2017** à **08:45**

Un retour serait intéressant !!!